

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93/1883/MF/PA/EGFP/BOCA: 1994

Portant versement, reclassement et nomination de Monsieur MOYO (Michel) Attaché des SAF des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A des SAF en ce qui concerne les contributions directes, l'enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières administratives et reclassement notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 70/41 du 14 Mars 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des Intérieurs des Ministres ;

- - -

Tout

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 571/MFPRA.DGFP.DGCA.SAV du 19 Avril 1993 portant promotion au titre de l'année 1992 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Travail et Administration Générale) en tête MOUANDZERI-NKAYA, né NKOUMA Jeannette ;

(/u l'arrêté n° 825/MFPRA.DGFP.DGCA.SSC du 7 Mai 1993 Autorisant certains fonctionnaires et Agents Contractuels déclarés admis au Concours Professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Filières : DOUANES IMPOTS, et TRESOR en tête NGANDZELE Cécile ;

(/u la lettre n° 1389/TPG.DAG.SP du 12 Août 1993 du Trésorier Payeur Général transmettant le dossier de l'intéressé ;

E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décret n°s 81/247 du 26 Juillet 1971 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MOYO (Michel), Attaché des SAF de 4^e échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en Service à la Trésorerie Paierie Générale à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Filière : Trésor, délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville est versé dans les cadres du Trésor, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur du Trésor de 2^e échelon, indice 890 Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 7 Janvier 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera, /-

Par le Premier Ministre, Cher du
Gouvernement,

Brazzaville, le 1er Septembre
1994

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


- Jean Prosper K O Y O. -


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANG -

AMPLIATIONS :

JORC.....	1	INTERESSE.....	1
DGFP/DGCA.....	3	SGG/BC.....	2./-
DGFP/DLC.....	2		
D.G.B.....	3		
D.G.C.F.....	2		
MFB/TPG.....	3		
DOSSIER.....	3		

